

Par SDÉ et poste

Le 11 février 2019

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et des critères d'analyse des soumissions en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne
Votre dossier : R-4061-2018 / Notre référence : R056273 ST

Chère consœur,

Faisant suite à la décision de la Régie de l'énergie D-2018-183, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) dépose son complément de preuve sous la cote HQD-1, document 2.

Veuillez prendre note que le fichier Excel intitulé *Production mensuelle - parcs éoliens (CONFIDENTIEL)* (le fichier Excel confidentiel) comprenant les données historiques relatives à la production éolienne des différents parcs sous contrat avec le Distributeur est déposé sous pli confidentiel. Les données contenues au fichier Excel confidentiel sont en effet considérées de nature confidentielle par les différents producteurs ou exploitants de parcs éoliens. Le Distributeur demande ainsi à la Régie de rendre une ordonnance suivant l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* interdisant la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus au fichier Excel confidentiel et ce, pour une période sans restriction quant à sa durée.

La pratique mise en place par la Régie depuis de nombreuses années permet aux représentants des participants au dossier de consulter aux bureaux de la Régie les documents confidentiels en souscrivant un engagement de confidentialité et de non-divulgaration en faveur du Distributeur. Le Distributeur propose que cette pratique soit rendue disponible aux intervenants reconnus au présent dossier. Ainsi, les représentants des intervenants reconnus au présent dossier qui désireront consulter le fichier Excel confidentiel devront préalablement signer une entente de confidentialité et de non-divulgaration en faveur du Distributeur. De plus, le poste informatique mis à la disposition des représentants des intervenants désirant consulter le fichier Excel confidentiel devra fournir l'assurance du maintien de la confidentialité et de l'intégrité des données.

Les affirmations solennelles au soutien de la demande de confidentialité sont déposées. Certaines affirmations solennelles seront toutefois déposées dans les prochains jours.

À des fins de précision, le Distributeur mentionne que l'autre fichier Excel, intitulé *Production mensuelle – totale (PUBLIC)* n'est pas déposé sous pli confidentiel.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/ab

p.j